



ACADÉMIE DE DIJON

Liberté
Égalité
Fraternité

Corps d'inspection

IA-IPR

Inspection d'académie - Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par : Valérie MILLET, Marc BERTHOLON

et Laetitia JACOT

Secrétariat : Sabrina FERRAROLI

Tél : 03 80 44 87 05

Mél : corpsdinspection2@ac-dijon.fr

2 G rue Général Delaborde

BP 81 921

21019 Dijon cedex

Dijon, le 08 septembre 2024

Les IA-IPR d'EPS

à

Mesdames et messieurs les professeurs d'EPS

s/c de Madame, Monsieur le chef d'établissement

Objet : Lettre de rentrée EPS 2024-2025

Vous pouvez également retrouver le contenu de cette lettre de rentrée au format padlet en suivant ce lien : [cliquer ici](#)

Préambule :

Pour commencer cette lettre de rentrée, nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux membres du personnel. Nous tenons à exprimer notre gratitude pour votre engagement quotidien, souvent dans des conditions exigeantes, afin d'offrir aux élèves une éducation physique et sportive de qualité.

Nous tenons également à saluer le travail précieux des formateurs, tuteurs, membres des commissions ainsi que des enseignants, qui participent activement aux différentes missions éducatives d'accompagnement. Leur contribution est essentielle, et nous les en remercions sincèrement.

Nos remerciements s'adressent également à nos conseillers techniques et chargés de missions, qui travaillent avec compétence à nos côtés pour garantir un soutien de proximité et une écoute attentive, contribuant ainsi au bon pilotage de la discipline.

Nous félicitons les lauréats des concours et certifications complémentaires, qui contribuent à l'enrichissement de notre discipline au sein de l'académie.

Cette année, nous avons le plaisir d'accueillir Madame Laetitia JACOT, qui rejoindra l'équipe des IA-IPR EPS et renforcera notre collectif avec ses compétences.

Le corps d'inspection EPS :



MILLET Valérie	BERTHOLON Marc	JACOT Laetitia
Valerie.Millet@ac-dijon.fr	marc.bertholon@ac-dijon.fr	Laetitia.Jacot@ac-dijon.fr
Réseaux : Val de Loire Sud (58), Autun-Montceau-Creusot (71), Louhans-tournus (71), Chalon (71), Beaune (21), Senonais (89)	Réseaux : Avallonnais Tonnerrois (89), Haute côte d'Or (21), Dijon 2 (21), Morvan (58), Charolles (71).	Réseaux : Dijon 1 (21), Dijon 3 (21), Val de Loire Nord (58), Mâcon (71), Centre Yonne (89), Auxerre-Puisaye (89)

Sommaire

- 1- **La circulaire de rentrée**
- 2- **Organigramme**
- 3- **Accompagnement des personnels**
- 4- **Communication**
- 5- **Carte des formations**
- 6- **Formations des enseignants**
- 7- **Examens**
- 8- **Parcours professionnel carrière et rémunération (PPCR) et visites d'accompagnement ou d'étape**
- 9- **Stagiaires 2024-2025**
- 10- **Mouvement**
- 11- **Sport scolaire et UNSS**
- 12- **APPN à environnement spécifique**

1. LA CIRCULAIRE DE RENTRÉE

<https://www.education.gouv.fr/ne-laisser-aucun-eleve-au-bord-du-chemin-la-circulaire-de-rentree-2024-414640>

« Ne laissez aucun élève sur le bord du chemin. »

« Réactiver l'École comme ascenseur scolaire et social. »

2. ORGANIGRAMME

Le tableau ci-dessous détaille les statuts, missions, rôles de chaque membre du corps d'inspection, ainsi que les zones géographiques prioritaires attribuées :

Valérie MILLET	IA – IPR EPS
Laetitia JACOT	
Marc BERTHOLON	
Thierry PERRIER	Chargé(e)s de missions auprès des IA-IPR EPS
Gilles RICHARD	
Angélique ROUSSEAU	
Benoît MAURICE	Conseiller technique EPS 21 et chargé de mission
Jean-Marie BOUDARD	Conseiller technique EPS 71 et chargé de mission
Sandra PENNEC	Conseillère technique EPS 58
Éric SOEUVRE	Conseiller technique EPS 89
Cédric VERNOUD	Webmaster et IAN EPS
Marion HAUVET	Référente et formatrice académique concernant les équipements de Protection Individuelle en escalade (EPI), aide à l'instruction des dossiers pour les activités physiques de pleine nature à haut niveau d'exigence
Isabelle PRULIERE	Aide à l'instruction des dossiers pour les activités physiques de pleine nature à haut niveau d'exigence

Avec ce lien, <https://extranet.ac-dijon.fr/organigramme> vous accédez à l'organigramme du rectorat, où tous les services-sociaux, juridiques, médicaux, pédagogiques, ressources humaines, formation... sont répertoriés. N'hésitez pas à les investir au besoin.

3. ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS

À toute fin utile, vous trouverez en suivant les liens les documents suivants :

- Le guide des « [Gestes professionnels spécifiques à l'EPS : guide de gestion à l'attention des enseignants et des chefs d'établissement](#) » élaboré par l'académie de Marseille ;
- Le « [Guide d'accompagnement en cas d'incivilité ou d'agression dans le cadre de vos fonctions](#) » ;
- Le « [Guide d'accompagnement des personnels de l'éducation nationale visés par un dépôt de plainte](#) » ;
- Politique de lutte contre le harcèlement à l'école: [cliquer ici](#).

4. COMMUNICATION

Les communications professionnelles doivent se faire **exclusivement** par l'intermédiaire de votre adresse professionnelle académique (prenom.nom@ac-dijon.fr). Nous vous invitons à consulter régulièrement votre messagerie et le site académique afin d'y trouver les ressources nécessaires au fonctionnement et à l'organisation de l'EPS : <http://eps.ac-dijon.fr>.

Des « *Flash infos* » sont envoyés tout au long de l'année pour vous informer de l'actualité de la discipline et de l'évolution des ressources mises en ligne. Nous vous invitons à les consulter attentivement et collectivement.

Nous vous rappelons que le guide réglementaire de l'EPS <https://eps.ac-dijon.fr/spip.php?article441> est à votre disposition pour avoir des informations administratives et institutionnelles cadrant vos missions d'enseignant. Il est mis à jour à chaque début d'année.

Les conseillers techniques et les chargés de mission restent à disposition. N'hésitez pas à les contacter.

Nous sommes également à votre écoute pour toute question ou besoin.

5. CARTE DES FORMATIONS

En suivant ce lien, vous accéderez à la carte des formations (enseignements et dispositifs complémentaires) dans notre académie.

[Lien](#)

Nouveautés :

- Mise en œuvre du dispositif « classe sport-études » ;
- 2 heures d'APS en plus au collège : le déploiement concernera uniquement les établissements de REP et de REP+

6. FORMATION DES ENSEIGNANTS

Nos priorités académiques de formation seront déclinées dans les réseaux au travers des activités suivantes : épreuves combinées, escalade, course d'orientation.

L'École Académique de la Formation Continue (EAFC) organise les formations selon les modalités suivantes : 2 étapes pour s'inscrire :

1. Abonnement à une formation :

- À partir du catalogue de formation, vous pouvez vous abonner à une formation qui vous intéresse ;
- Cet abonnement est sans engagement ; il vous permet de recevoir automatiquement des informations sur les lieux et dates de la formation ;
- L'abonnement ne constitue pas une inscription.

2. Préinscription :

- Une fois que vous recevez les détails de la formation, si les lieux, dates et contenus vous conviennent, vous pouvez vous préinscrire ;
- Pour les formations disciplinaires à candidature individuelle par réseau, vous ne serez retenu que pour les formations disponibles dans votre réseau ;
- Vous devez vous préinscrire au plus tard 5 semaines avant la date de la première journée de la formation.

Les formations à initiatives locales peuvent être mobilisées sur demande de votre chef d'établissement (collaboration possible avec d'autres établissements proches).

Formations qualifiantes :

- Contrôleur Gestionnaire EPI : 13 enseignants ont obtenu leur attestation de « Contrôleur gestionnaire EPI » au cours de l'année scolaire 2023-2024 ;
- CAFFA (certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique) : 1 lauréat à l'admission, 3 lauréats à l'admissibilité cette année ;
- Les réussites aux concours méritent d'être soulignées :
 - Agrégation interne et CAER : 3 lauréates de l'agrégation interne (6 admissibles) ;
 - CAPEPS interne et CAER : 4 lauréats dont 2 issus de la formation (9 admissibles).

Nous encourageons dès à présent tous les enseignants contractuels et maîtres délégués (CAPEPS interne et CAER), enseignants certifiés (Agrégation interne et CAER) intéressés à s'inscrire à ces concours. Pour toute information complémentaire sur ce sujet : laetitia.jacot@ac-dijon.fr

Si vous souhaitez enrichir votre bagage professionnel, nous vous invitons également à vous inscrire aux certifications complémentaires : <https://eduscol.education.fr/1485/les-certifications-complementaires>

- Les arts avec cinq options : arts du cirque, cinéma et audiovisuel, danse, histoire de l'art, théâtre ;
- L'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique (DNL) ;
- Le français langue seconde (FLS) ;
- L'enseignement en langue des signes française (LSF) ;
- Les langues et cultures de l'Antiquité (LCA), option grec ou latin et au CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive)

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo10/MENE2101543C.htm>

7. EXAMENS

LYCÉE

Au lycée, la réforme du lycée professionnel entre en vigueur, sur l'ensemble des niveaux, en ce début d'année scolaire. Elle constitue un puissant levier de revalorisation de la voie professionnelle, avec un effet immédiat : le nombre de vœux d'orientation des familles vers la voie professionnelle en fin de classe de 3^{ème} croît pour la deuxième année consécutive.

Le compte-rendu de la commission académique est accessible sur le site de l'académie et auprès des conseillers techniques départementaux. Un flash spécial lycée est également à consulter. Nous rappelons que les décisions et les éventuels commentaires formulés sur la fiche retour par la commission académique d'harmonisation des notes doivent être lus avec attention et discutés collectivement, afin de procéder à d'éventuels ajustements, notamment dans les programmations. L'équité entre filles et garçons demeure une priorité.

COLLÈGE

Les conditions d'obtention du DNB seront révisées dès la session 2025. Ce sont les notes attribuées par les professeurs qui serviront au calcul de la note de contrôle continu, tandis que les épreuves terminales compteront désormais pour 60 % de la note finale, au lieu de 40 % actuellement. Le brevet sera ainsi réaffirmé dans sa valeur de diplôme national, et sanctionnera plus fidèlement la maîtrise des compétences du socle.

La décision du conseil de classe pour le passage en seconde générale ou professionnelle sera souveraine. Une classe prépa-lycée est prévue dès cette rentrée 2024 (1 par département) et accessible aux élèves selon 3 conditions :

- Ne pas avoir obtenu son DNB ;
- Avoir eu un avis favorable du conseil de classe pour passer en seconde ;
- Être volontaire.

L'enseignement dans cette classe prépa-lycée reste au volontariat des enseignants ; ceux-ci peuvent venir d'un établissement extérieur à celui d'accueil de la classe.

8. PARCOURS PROFESSIONNEL CARRIÈRE ET RÉMUNÉRATION (PPCR) ET VISITES D'ACCOMPAGNEMENT OU D'ÉTAPE.

- Les rendez-vous de carrière (RVC) se poursuivent et concerneront cette année une soixantaine d'enseignants d'EPS certifiés ou agrégés de l'enseignement public et privé. Ils seront assurés par les 3 inspecteurs de l'académie.

Un document d'informations pour préparer sereinement ce rendez-vous de carrière et précisant les attentes, est envoyé aux enseignants concernés à minima 15 jours avant la visite du corps d'inspection ;

- Les autres visites d'accompagnement (conseil ou visite d'étape du parcours professionnel) concerneront les stagiaires FSTG ou PSTG, les titulaires de 4 ans d'ancienneté, les enseignants contractuels et les enseignants n'étant plus éligibles aux PPCR. Elles seront effectuées par nos chargés de mission, Mme Angélique ROUSSEAU, M. Thierry PERRIER et M. Gilles RICHARD ou par les inspecteurs ;
- Promotion : depuis la mise en place du PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération), l'avancement de carrière s'échelonne sur 3 grades : classe normale, hors classe et classe exceptionnelle. S'agissant notamment de la classe exceptionnelle ou de l'échelon spécial de la classe exceptionnelle nous invitons les enseignants à renseigner leurs profils sur « lprof » pour porter à la connaissance de l'administration les éléments de valorisation liés à leurs parcours professionnels autres que ceux dont elle dispose déjà (missions internes ou externes à l'établissement).

9. STAGIAIRES EN 2024-2025

Sont en poste à cette rentrée :

- 20 stagiaires FSTG, dont un professeur des écoles (ayant obtenu un détachement dans le corps des professeurs d'EPS) ; ils exercent leur service à plein temps et sont répartis dans l'ensemble de l'académie ;
- 1 stagiaire PSTG à mi-temps en responsabilité et en alternance avec l'INSPÉ ;

- 2 étudiants M2 contractuels alternants à tiers temps en responsabilité (CTT) volontaires. Le calibrage de ces stagiaires est proposé par le ministère ;
- Des étudiants de licence STAPS et Master MEEF M1 et M2 viennent alimenter les mises en stage.

Tous ces stagiaires bénéficient d'un tutorat dont le vivier est proposé et validé par le corps d'inspection en accord avec les chefs d'établissement. Seul le tutorat des étudiants de licence n'est pas rémunéré.

260 enseignants font partie du vivier de tuteurs suite à des visites, des rapports, des recommandations de chef d'établissement, de la réussite au CAFFA ou à la lecture d'informations dans IPROF en particulier.

10. MOUVEMENT

Dans le public :

- Mouvement inter-académique :

19 professeurs rejoignent notre académie à l'issue du mouvement inter académique dans le service public. Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre belle région.

- Mouvement intra-académique :

40 enseignants ont obtenu une mutation au mouvement intra-académique.

11. SPORT SCOLAIRE ET UNSS

La Journée Nationale du Sport Scolaire se tiendra le mercredi 18 septembre 2024. Lors de cette journée, dans les écoles et établissements, il est possible de consacrer tout ou partie de la matinée à des actions bénéficiant à l'ensemble des élèves, tout en assurant la continuité avec les activités de l'association sportive prévues pour l'après-midi. Nous vous remercions d'avance pour votre investissement, qui contribuera à faire de cette journée un véritable succès.

12. APPN À ENVIRONNEMENT SPÉCIFIQUE

Pour toute Activité Physique de Pleine Nature à environnement spécifique proposé dans votre établissement vous devez enseigner et envoyer un dossier pédagogique de demande de validation "[PROJET APPN A ENVIRONNEMENT SPECIFIQUE](#)".

Cette demande doit être communiquée aux personnes mentionnées en page de garde 1 mois minimum avant le début de sa mise en œuvre, à défaut de quoi il ne sera pas étudié.

Nous terminerons cette lettre de rentrée par une citation de Philippe MEIRIEU (« *Grandir en humanité* », Abdennour BIDAR et Philippe MEIRIEU, 2022).

« *L'évolution d'une société dépend d'abord de la qualité de son éducation et de son école, de la capacité de celles-ci à éveiller, pour la développer, notre commune humanité* ».

Nous savons pouvoir compter sur votre professionnalisme et votre engagement pour relever ce grand défi et offrir un enseignement de qualité, au service de la réussite et du bien-être de tous.

Nous vous souhaitons une excellente rentrée et une année scolaire réussie, et restons à votre écoute pour toute question ou besoin.

Les Inspecteurs Pédagogiques Régionaux d'EPS

Valérie MILLET

Laetitia JACOT

Marc BERTHOLON



